



# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bruxelles / Utrecht, le 16 mai 2012 – 7h30

## Information réglementée - Ageas annonce la tenue d'Assemblées générales extraordinaires des Actionnaires d'ageas N.V. et d'ageas SA/NV

Le 29 mars 2012, Ageas a annoncé les modalités de son projet de simplification de la structure juridique de la société et proposé aux actionnaires la fusion d'ageas N.V. et d'ageas SA/NV, ainsi qu'un *reverse stock split* de 10 pour 1. Étant donné que le quorum de présence requis ne sera pas atteint pour l'Assemblée générale extraordinaire des Actionnaires d'ageas SA/NV du 21 mai 2012, les actionnaires sont invités aux assemblées prévues le 28 juin 2012 à Utrecht et le 29 juin 2012 à Bruxelles.

### Les principaux éléments de la proposition sont :

- **La fusion** : tous les actifs et passifs de la société néerlandaise, ageas N.V., seront transférés dans la société belge, ageas SA/NV, et, pour chaque action ageas N.V., une action ageas SA/NV sera émise. En conséquence, le nombre d'actions ageas SA/NV détenues par chaque actionnaire doublera.
- **Un reverse stock split et un reverse VVPR strip split** : après la fusion, le nombre total d'actions ageas SA/NV et de strips VVPR sera divisé par 20. Si cette opération ne produit pas un montant rond d'actions ageas SA/NV ou de strips VVPR détenus par un actionnaire après la fusion, le nombre d'actions et de strips VVPR sera arrondi à l'unité inférieure et la fraction restante fera l'objet d'un paiement en numéraire.

Suite aux deux transactions telles que décrites ci-dessus, un reverse stock split de 10 pour 1 (Unit) sera appliqué à tous les actionnaires.

### Conditions de la transaction

La fusion (et par extension le reverse stock split) n'aura lieu que si deux conditions sont remplies :

- Le nombre d'actions pour lesquelles des actionnaires d'ageas N.V. souhaiteraient exercer leur droit de retrait et demander une indemnisation doit être inférieur à 0,25% du nombre total d'actions ageas N.V.
- Toute opposition à la fusion (et par extension au reverse stock split) par les créanciers, doit avoir été retirée par ces créanciers ou rejetée par une décision de justice exécutoire au plus tard le 3 août 2012.

Des informations complémentaires, des exemples, le communiqué de presse du 29 mars 2012, la présentation visuelle de la simplification, les questions et réponses se trouvent à l'adresse <http://www.ageas.com/fr/Pages/simplification%20de%20la%20structure.aspx>.



## Informations pratiques

**La fusion et le reverse stock split doivent être approuvés par les Assemblées générales extraordinaires des Actionnaires des 28 et 29 juin 2012 et prendront effet le 7 août 2012, sous réserve des conditions précisées ci-avant.**

Afin de respecter ces délais, le calendrier suivant a été défini.

L'Assemblée générale extraordinaire des Actionnaires d'ageas N.V. se tiendra au Jaarbeurs à Utrecht le 28 juin 2012 à 10h et l'Assemblée générale extraordinaire des Actionnaires d'ageas SA/NV se tiendra au Théâtre National à Bruxelles le 29 juin 2012 à 10h. Les informations sur la présence et les droits de vote figurent dans la convocation officiellement publiée.

Concernant ces assemblées, les documents suivants seront publiés ce jour sur le site internet d'Ageas à l'adresse <http://www.ageas.com/fr/Pages/assembleesdesactionnaires.aspx> :

- une note explicative sur tous les points de l'ordre du jour ;
- le rapport du commissaire d'ageas SA/NV sur la fusion, conformément à l'article 772/9 du Code des Sociétés belge.

Le rapport annuel comprenant les comptes annuels d'ageas SA/NV et d'ageas N.V. pour les exercices 2008, 2009, 2010 et 2011 ainsi que les rapports et opinions d'audit figurent à l'adresse <http://www.ageas.com/fr/Pages/rapportsannuels.aspx>.

Les actionnaires ne seront admis à l'assemblée et ne pourront y voter que pour autant qu'à la date d'enregistrement, ils soient détenteurs du nombre d'actions pour lesquelles ils ont indiqué leur intention d'exercer leur droit de vote à l'assemblée, et ce, quel que soit le nombre d'actions qu'ils détiennent à la date de l'assemblée.

Cette date d'enregistrement est fixée au 31 mai 2012 à minuit (CET) pour l'assemblée d'ageas N.V. et le 15 juin 2012 à minuit (CET) pour l'assemblée d'ageas SA/NV.

En outre, les actionnaires désireux d'assister aux assemblées doivent déclarer leur intention au plus tard le 22 juin 2012 pour l'assemblée d'ageas N.V. et au plus tard le 23 juin 2012 pour l'assemblée d'ageas SA/NV. Les actionnaires qui souhaitent se faire représenter à une assemblée (ou aux deux) doivent renvoyer leur(s) procuration(s) pour les mêmes dates au plus tard.

Toute question à ce propos peut être envoyée à [info@ageas.com](mailto:info@ageas.com).



**Ageas** est un groupe d'assurance international riche de plus de 180 années d'expérience et de savoir-faire. Classé dans le Top 20 européen de l'assurance, Ageas a choisi de concentrer ses activités sur l'Europe et l'Asie qui, ensemble, forment le plus grand marché de l'assurance au monde. Les activités d'assurance se répartissent en quatre secteurs opérationnels : Belgique, Royaume-Uni, Europe continentale et Asie. Elles sont menées par des filiales d'Ageas à 100% ainsi que par le biais de partenariats avec des institutions financières de référence et des distributeurs de renom dans le monde entier. Ageas est actif via des partenariats performants en Belgique, au Royaume-Uni, au Luxembourg, en Italie, au Portugal, en Turquie, en Chine, en Malaisie, en Inde et en Thaïlande ; et par le biais de filiales en France, à Hong-Kong et au Royaume-Uni. En Belgique, via AG Insurance, l'entreprise est le leader incontesté dans les segments *vie individuelle* et *employee benefits*, et se profile aussi comme acteur de référence en *non-vie*. Au Royaume-Uni, Ageas est le troisième assureur auto pour les particuliers et dans le segment 50+. Ageas emploie plus de 13.000 personnes et réalise un encaissement annuel de plus d'EUR 17 milliards.

#### **CONTACT MEDIA**

+32 (0)2 557 57 37 / +32 (0) 479 79 50 02

#### **INVESTOR RELATIONS**

##### ***Bruxelles***

+32 (0)2 557 57 33

##### ***Utrecht***

+31 (0)30 252 53 05

#### **Ageas**

Rue du Marquis 1 - 1000 Bruxelles - Belgique

Archimedeslaan 6 - 3584 BA Utrecht - Pays-Bas

[www.ageas.com](http://www.ageas.com)